



Annexe

Préfecture/DDCS – 05/05/2020

3/3

Liste des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation

Les enfants de 3 à 15 ans de ces professionnels sont accueillis prioritairement dans les écoles et les collèges de Seine-et-Marne.

Services de l'État

- Personnels des Agences Régionales de Santé (ARS) et des préfetures
- Agents du ministère des solidarités et de la santé
- Agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)
- Agents de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Personnels de l'Education nationale

Professionnels de santé libéraux :

- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmiers
- Ambulanciers
- Pharmaciens
- Biologistes

Tous les personnels des établissements de santé

Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants :

- EHPAD et EHPA (personnes âgées)
- Établissements pour personnes handicapées
- Services d'aide à domicile
- Services infirmiers d'aide à domicile
- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé
- Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du covid-19
- Établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts

Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant :

- des conseils départementaux
- des associations et établissements publics concourant à cette politique

Personnels territoriaux :

- Personnels municipaux des écoles et du temps périscolaire

Autres personnels :

- personnels des pompes funèbres
- postiers
- laboratoire CARSO LSE
- Entreprise Gazéchim